

Qu'advient-il en l'absence d'entente sur l'accord-cadre institutionnel?



Mai 2021

- **Les accords vieillissent** à mesure que le temps passe: l'accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et la Suisse a été conclu il y a 50 ans, tandis que les accords bilatéraux I et II ont été conclus il y a 20 ans déjà.
- Sans accord-cadre institutionnel, **aucun nouvel accord ne sera conclu avec la Suisse et les accords en vigueur sont susceptibles de ne pas être mis à jour.**
- Faute de modernisation des accords en vigueur, la relation entre la Suisse et l'Union européenne **ne fera que s'effriter** au fil du temps.

Quelques conséquences concrètes:

Les personnes

Libre circulation et mobilité de la main d'œuvre



© iStock

Quelques chiffres clés

- Plus d'**1,4 million de citoyens de l'Union** résidaient en Suisse en 2020. Quelque **400 000 ressortissants suisses** résidaient dans l'UE en 2020.
- Les ressortissants suisses résidant dans l'UE représentent environ 4,6 % de la population suisse (8,6 millions d'habitants) tandis que les citoyens de l'Union résidant en Suisse représentent 0,3 % de la population de l'UE (448 millions d'habitants).
- 19 % de la population en âge de travailler qui réside en Suisse a la **citoyenneté de l'Union**.
- 37 % des personnes habitant en Suisse et ayant plus de 15 ans ont des origines non suisses et proviennent, dans leur grande majorité, d'un pays de l'UE.
- Quelque **344 000 frontaliers étrangers** travaillent en Suisse. Ils contribuent de manière substantielle à la **bonne performance économique des régions bordant le lac Léman, de la Suisse septentrionale et du Tessin. Deux tiers des travailleurs frontaliers sont employés dans le secteur des services.**
- En 2020, 37,4 % des médecins travaillant en Suisse venaient de l'étranger (ou étaient titulaires d'un diplôme étranger); parmi eux, 34,5 % exerçaient en libéral et 40,5 % dans les hôpitaux. **La majorité des professionnels de santé étrangers viennent, par ordre décroissant, d'Allemagne (52,6 %), d'Italie (9,1 %), de France (7,1 %) et d'Autriche (6 %).**
- **Ces tendances s'accroissent:** les ménages et sociétés suisses **sont, dans une mesure croissante, tributaires des travailleurs du secteur des services détachés depuis des pays voisins.** Les industries de la transformation et de la construction concentrent environ deux tiers des détachements.
- **La gastronomie est le secteur qui dépend le plus des ressortissants non suisses.** Environ 45 % des travailleurs de ce secteur n'ont pas la nationalité suisse. Parmi les autres secteurs qui emploient une part remarquablement importante de ressortissants non suisses figurent la construction (35 %), les industries manufacturières (30 %) ainsi que l'information et la communication (30 %).

⊗ Impossibilité d'unir nos forces dans la lutte contre le dumping social

- La Suisse sera dans l'impossibilité de prendre pleinement part aux opérations de l'**Autorité européenne du travail**, récemment instituée, par exemple au moyen de la participation, aux inspections communes, des autorités suisses chargées de faire respecter la réglementation pertinente.



⊗ Possibilité limitée de sanctionner les fraudeurs

- Actuellement, la Suisse n'a pas accès au **système d'information du marché intérieur** pour la coopération administrative avec les États membres de l'UE. Ce système facilite grandement la mise en œuvre et l'application des règles de l'UE en matière de détachement et aide à faire exécuter effectivement les décisions infligeant des amendes dans les situations transfrontalières.

⊗ Perte d'accès aux services EURES

- EURES est un réseau européen de coopération des services de l'emploi, conçu pour faciliter la libre circulation des travailleurs. Grâce au portail EURES, les entreprises et les travailleurs/demandeurs d'emploi des pays de l'UE et de l'AELE ont accès à plus de trois millions d'offres d'emploi et à 800 000 CV de demandeurs d'emploi motivés.



| Échanges commerciaux

Quelques chiffres clés

- L'UE est le **plus important partenaire commercial de la Suisse**: près de **50 % des importations suisses de marchandises** (environ 126 milliards d'euros) proviennent de l'UE et environ **42 % de ses exportations de marchandises** (quelque 114 milliards d'euros) sont destinées à l'UE.
- La Suisse est le **quatrième partenaire commercial de l'UE après la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni**. Le marché suisse représente environ 7 % des exportations de l'UE et 6 % de ses importations.



- La Suisse a davantage de relations commerciales avec ses régions limitrophes situées en Autriche, en Allemagne, en France et en Italie (environ 80 milliards d'euros par an) qu'avec tous les pays BRICS réunis (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) (environ 63 milliards d'euros par an).
- La Suisse commerce davantage avec les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes qu'avec le Japon.
- La Suisse entretient davantage de relations commerciales avec le Val D'Aoste, le Piémont, la Lombardie et le Trentin-Haut-Adige qu'avec le Japon.
- La Suisse fait plus de commerce avec le Bade-Wurtemberg et la Bavière qu'avec la Chine.

- Parmi tous les pays de l'UE et de l'AELE, la **Suisse est le plus grand bénéficiaire par habitant** du marché unique, selon plusieurs études.¹
- **On estime que** les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE **génèrent pour ce pays un gain compris entre 20 et 30 milliards de francs suisses** (18-27 milliards d'euros) par an.²
- D'après une étude menée en 2015 par le Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO), **le PIB de la Suisse chuterait, en l'absence des accords bilatéraux, de 460 milliards de francs suisses** sur la période 2018-2035 **pour s'établir à 630 milliards de francs suisses** (425-580 milliards d'euros).³

¹ https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSSt/Publikationen/GrauePublikationen/EZ_Study_SingleMarket.pdf

² <https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/la-valeur-de-laccord-institutionnel>

³ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Wirtschaftsbeziehungen_mit_der_EU/wirtschaftliche-bedeutung-der-bilateralen-ivolkswirtschaftliche-auswirkungen-eines-wegfalls-der-bilateralen.html

Commerce des dispositifs médicaux

Quelques faits et chiffres clés

- La Suisse est étroitement intégrée au marché intérieur des dispositifs médicaux de l'Union européenne grâce à l'**accord de reconnaissance mutuelle**, qui prévoit la reconnaissance des certificats d'évaluation de la conformité entre l'Union européenne et la Suisse sur le fondement de réglementations équivalentes. Cet accord facilite la fluidité du commerce des dispositifs médicaux essentiels entre les parties, y compris des solutions technologiques et innovantes pour les soins de santé et les patients.
- La Suisse exporte 46 % de ses dispositifs médicaux vers l'UE et en importe 54 % de l'UE (tandis que l'UE importe 10 % de dispositifs médicaux de la Suisse et n'en exporte que 5 % vers ce pays). L'accord de reconnaissance mutuelle est l'un des **cinq accords relevant du** champ d'application de l'accord-cadre institutionnel.

⊗ Des échanges commerciaux moins fluides risquent de faire perdre des débouchés au secteur des dispositifs médicaux

- Le nouveau cadre réglementaire de l'UE régissant les dispositifs médicaux a été adopté en 2017 et sera applicable à partir du 26 mai 2021. Le chapitre correspondant de l'accord de reconnaissance mutuelle doit, dès lors, être mis à jour en conséquence.
- En l'absence de compromis sur l'accord-cadre institutionnel, on ne saurait envisager une mise à jour complète de l'accord de reconnaissance mutuelle.
- Bien que l'Union européenne ne s'attende pas à des **perturbations** importantes dans le secteur de la santé pendant la pandémie actuelle de coronavirus, l'UE a proposé à la Suisse, à titre de mesure de précaution, d'envisager d'apporter **une modification limitée à l'accord de reconnaissance mutuelle** qui prévoirait une période de validité transitoire jusqu'en 2024 (au plus tard) applicable tant aux certificats suisses existants qu'aux certificats délivrés dans l'UE.
- Les nouveaux dispositifs suisses à moyen et à haut risque devront être agréés par des **organismes de certification** établis dans l'UE.
- **Les autorités suisses perdraient également la possibilité de participer directement aux travaux des groupes** qui décident de la mise en œuvre commune de la législation relative à la sécurité des produits et des patients.
- Les parties poursuivent les négociations afin d'aboutir à un accord à une date aussi proche que possible du délai (26 mai) et de faciliter la transition pour les dispositifs médicaux anciens.



Échanges de produits agricoles

Quelques faits importants

Alors que l'**accord relatif aux échanges de produits agricoles vieillit** et qu'aucune mise à jour régulière n'a été effectuée pendant plusieurs années pour **certains produits importés de pays tiers à destination de la Suisse et transitant par le territoire de l'UE** (comme les fruits et légumes), certaines dispositions récentes relatives à ces produits **ne figurent pas dans l'accord**. Ces nouvelles dispositions imposent, entre autres, des **contrôles** sur ces produits **à la frontière** du premier État membre dans lequel ils sont importés. Or puisque ces dispositions ne font pas encore partie de l'accord, le premier État membre n'effectue pas, à sa frontière, les contrôles requis sur ces produits lorsque ces derniers transitent par son territoire avant d'atteindre la Suisse. La Suisse doit donc procéder à ces contrôles, ce qui exige de l'organisation et de l'argent. Par ailleurs, **les documents mentionnés dans l'accord ne sont plus valables** et de nouvelles garanties concernant certains produits, comme les tomates, n'y ont pas encore été insérées, ce qui crée des risques pour les échanges car le pays de destination pourrait légalement refuser ces documents d'accompagnement.



⊗ Des difficultés accrues pour les importations de denrées alimentaires

- Si le champ d'application de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles n'est pas étendu à l'ensemble de la chaîne alimentaire, des questions **telles que l'étiquetage des denrées alimentaires** continueront à ne pas être harmonisées, ce qui dissuadera les petites et moyennes entreprises d'exporter de la Suisse vers les États membres de l'UE et inversement.
- Si cet accord n'est pas modernisé dans le sens d'une libéralisation accrue, la Suisse sera privée de la possibilité de négocier un meilleur accès au marché pour certains produits agricoles, notamment la **viande et les produits laitiers, dont l'accès est actuellement limité.**

| Santé

⊗ Aucune participation aux mécanismes/agences de l'UE

- Un accord en matière de santé publique ne peut être envisagé sans la conclusion de l'accord-cadre institutionnel. Sans un tel accord, la Suisse ne pourra pas participer:
 - au **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies**, qui apporte un soutien scientifique, met à disposition des experts, des analyses des variants et des évaluations de la situation dans l'UE/l'EEE;
 - aux **passations conjointes de marchés pour l'achat d'équipements de protection, de traitements, de moyens de diagnostic**, etc.;
 - à un **réseau de santé en ligne** qui communique, par exemple, des spécifications techniques pour l'interopérabilité des applications de suivi de contacts contre la COVID-19 (aucune participation possible aux travaux techniques);
 - au **programme EU4Health** qui financera bon nombre des activités de préparation et de réaction à la COVID-19;
 - à la **future** Autorité européenne de préparation et d'intervention en cas d'urgence sanitaire (HERA), qui permettra la mise à disposition rapide de contre-mesures, le prompt accès à celles-ci et leur répartition sans tarder;
 - aux **réseaux européens de référence pour les maladies rares** qui permettent une coordination et des échanges dans le cadre du traitement de patients.



| Marché intérieur de l'énergie

Quelques faits importants

- La Suisse **dépend, pendant près de la moitié de l'année (en hiver), des importations d'électricité en provenance des pays voisins.**
- La **coopération avec la Suisse dans le domaine de l'électricité revêt d'autant plus d'importance depuis que la Suisse a décidé de décarboner sa production d'électricité et, par conséquent, de produire davantage d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.** Une production énergétique variable nécessite une agrégation à l'échelle de régions plus vastes afin qu'il soit possible de vendre la production excédentaire et d'acheter de l'électricité aux pays voisins en tant que de besoin.

⊗ Risque de perte du raccordement privilégié au système électrique de l'UE

- Si elle n'acceptait pas les règles communes, la Suisse serait tenue de quitter les plateformes d'échange d'électricité et les plateformes de coopération européennes destinées aux gestionnaires de réseau ou aux régulateurs et perdrait progressivement son raccordement privilégié au système électrique de l'UE.
- Un raccordement réduit et une moindre coopération nuiraient à l'efficacité du système énergétique de la Suisse.

| Transport aérien



⊗ Difficultés pour les transporteurs aériens

- L'absence d'accord-cadre institutionnel **entrave actuellement un plus grand accès des transporteurs aériens suisses au marché intérieur de l'UE.**
- De nouveaux accords devraient notamment garantir aux transporteurs aériens des deux parties l'autorisation de pratiquer le **cabotage** (par exemple, les transporteurs suisses effectuant des vols entre des points situés sur le territoire français; des transporteurs allemands effectuant des vols entre des points situés en Suisse) ou le «**trafic triangulaire**» (vols entre l'UE, les États de l'EEE/AELE et la Suisse).

ⓘ En l'état actuel, un transporteur suisse ne peut toujours pas effectuer de vols entre, par exemple, Paris et Oslo ou Reykjavik.

Conclusion: nos économies et sociétés respectives tirent mutuellement parti d'une relation étroite et sont fortement interdépendantes. L'absence d'entente sur l'accord-cadre institutionnel aurait des conséquences préjudiciables pour les deux parties. Mais le marché unique restera le plus grand marché au monde.

© Union européenne, 2021

La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les images © Union européenne, © iStock, icônes © Flaticon – tous droits réservés.

Print ISBN 978-92-76-37805-1 doi:10.2775/900228 NA-03-21-215-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-37800-6 doi:10.2775/04517 NA-03-21-215-FR-N